



OBJECTIF

Attacher chaque mandat signé à la version de modèle sur laquelle l'agent a été éprouvé, et rouvrir le mandat quand cette version change. Le fournisseur remplace à son calendrier ; le texte signé, lui, ne bouge pas tout seul.

1 LA VERSION SOUS MANDAT (← ACF-13)

VERSION ÉPROUVÉE

Nom et numéro exacts

DATE DE LA RECETTE (← ACF-P2)

RESPONSABLE QUI A SIGNÉ

2 LE JOURNAL DES CHANGEMENTS

DATE	ANCIENNE	NOUVELLE	PRÉVENU PAR	MANDAT ROUVERT LE

3 CE QUI DÉCLENCHE UNE REPRISE

CHANGEMENT DE VERSION

Majeure ou mineure : les deux comptent

ORIENTATION ANNONCÉE

Note de version du fournisseur

ÉCART CONSTATÉ (← ACF-P4)

Supervision, échantillon relu

Un mandat se signe contre une version. Quand la version change, ce qui a été signé ne décrit plus ce qui décide.